



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 18 juin 2024 à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du Pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

### **3021, rue de la Riviera (lot 2 812 979)**

Demande de dérogations mineures visant à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire composé d'un abri d'auto et d'un cabanon dont :

- l'implantation serait située en cours avant et latérale au lieu d'en cour latérale ou arrière, le tout tel qu'exigé à l'article 3.3.4.2 du *Règlement de zonage N° 480-85* pour la zone RA/C-4;
- la marge de recul latérale gauche serait de 0,91 m au lieu d'un minimum de 1 m, le tout tel qu'exigé à l'article 3.3.4.2 du *Règlement de zonage N° 480-85* pour la zone RA/C-4.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 3 juin 2024

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)